

COUPE CORPORATIVE A 3 JOUEURS

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle ou promotionnelle.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont faites par les clubs au Comité Départemental de la Gironde par l'intermédiaire des fiches d'engagements.

◆ ARTICLE 1 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1ÈRE PHASE

Les équipes engagées seront réparties dans des poules (3 ou 4 suivant le nombre d'équipes engagées). Elles ne disputeront que les rencontres ALLER.

2ÈME PHASE

En tableau - Toutes catégories

Les premiers de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la coupe de Gironde, toutes catégories.

Les deuxièmes de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la coupe de Gironde, Consolation toutes catégories.

En tableau – 5 à 12

Les premiers de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la coupe de Gironde 5 à 12.

Les deuxièmes de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la coupe de Gironde, Consolation 5 à 12.

En tableau – 5 à 9

Les premiers de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la coupe de Gironde, 5 à 9.

Les deuxièmes de poule se rencontreront dans un tableau à élimination directe afin de définir le vainqueur de la Coupe de Gironde, Consolation, 5 à 9.

◆ ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Les associations peuvent engager un nombre illimité d'équipes.

Cette compétition est ouverte aux mutés, aux étrangers, aux féminines ainsi qu'aux joueurs extérieurs à l'entreprise déclarés auprès de la Commission Corporative Départementale.

Pour une même équipe, des joueurs différents peuvent être désignés à chaque nouvelle rencontre, mais un même joueur ne peut faire partie que d'une seule équipe.

Les trois joueurs extérieurs à l'entreprise peuvent figurer ensemble sur la feuille de rencontre pour le compte de la même journée mais six des neuf simples doivent être joués par des salariés ou des ayant-droits de l'entreprise.

ARTICLE 3 - FORMULE DE LA COMPÉTITION

COMPOSITION DES TABLEAUX :

- **TOUTES CATEGORIES** (CLASSES DE 500 POINTS ET PLUS)
- **5 à 12** (CLASSES DE 500 POINTS A 1299 POINTS)
- **5 à 9** (CLASSES DE 500 POINTS A 999 POINTS)

Une équipe doit se présenter avec deux joueurs au minimum.

Les parties du joueur absent sont comptées comme parties perdues : 0 - 11 par manche et 0 point par partie.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

9 simples et un double

A - W

B - X

C - Y

B - W

Double

A - Y

C - X

B - Y

C - W

A - X

Décompte des points :

POINT PARTIES : le décompte des points se fera suivant la formule :

- Victoire 3 – 0 manches = 6 points au gagnant et 0 point au perdant
- Victoire 3 – 1 manches = 5 points au gagnant et 1 point au perdant
- Victoire 3 – 2 manches = 4 points au gagnant et 2 points au perdant

POINT RENCONTRE :

- Rencontre gagnée = 3 points
- Rencontre score nul = 2 points
- Rencontre perdue = 1 point
- Forfait = 0 point

ARTICLE 4 - FORFAIT

Une équipe déclarant 2 forfaits est exclue de l'épreuve (forfait général).

Lors des phases finales (quart, demi, finale) un joueur absent pourra être remplacé par un joueur qui n'a pas participé aux rencontres de poule à la seule condition que son classement soit égal ou inférieur au meilleur classé de cette équipe.